



CERTIFICAT DE SPECIALISATION Arrosage Intégré

CERTIFICATION DE SPÉCIALISATION

Arrosage Intégré

LA FORMATION

Objectifs

- Acquérir des connaissances théoriques et techniques pour assurer la gestion de l'installation et de la maintenance d'un arrosage intégré
- Obtenir le Certificat de Spécialisation (niveau 4) par Unités Capitalisables agréé par le Ministère de l'Agriculture

Programme

- Préparation d'un chantier d'installation d'arrosage
- Réalisation de l'installation d'un arrosage
- Assurer la mise en eau et la maintenance du système d'arrosage
- Encadrer un chantier d'installation d'arrosage
- Préparation à l'habilitation électrique B1V, B2V et BR

Organisation

- La formation se déroule, selon le principe de l'alternance (12 mois d'octobre à juin - 560 heures de formation en Centre)

LES MODALITÉS

• Conditions d'admission

Avoir plus de 18 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (sauf dérogation)

• Conditions financières

Contrat d'Apprentissage

Contrat de Professionnalisation

Congé individuel de formation (CIF CDD ou CDI)

Périodes de professionnalisation

Compte Personnel de Formation (CPF)

Frais d'inscription et de dossier à la charge du stagiaire

• Conditions pratiques

Possibilité de restauration scolaire et d'hébergement en internat.

Pour tout renseignement :

C.F.P.P.A.H
Route des Princesse
78100 St Germain en laye
01 30 87 18 40
www.cfppah.ac-versailles.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION